

Vos démarches

- ⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
 0 810 012 034 * - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

SIP AVIGNON EST

AV DU 7EME GENIE CS 80051 84098 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 90 27 52 20 Courriel : sip.avignon-est@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ 8H30/12H;13H30/16H SF SAMEDI

• sur le montant de votre impôt :

CDIF AVIGNON SECT.1ER SECTEUR

AVE DU 7EME GENIE CS 10044

84098 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 90 27 70 52 Courriel : cdif.avignon@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : 8H30 A 12H ET DE 13H30 A 16H T.L.J. SAUF SAMEDI ET SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 840 VAUCLUSE

Commune : 007 A AVIGNON

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	27,31 %	%	%	14,41 %	0,211 %	%	
	Taux 2013	27,31 %	%	%	14,41 %	0,206 %	%	
	Adresse Base	41 RUE CAMPANE					12,50 %	
	Cotisation	571			571	571	571	
		156			82	1	71	310
Propriétés non bâties	Adresse Base							
	Cotisation							
	Cotisations 2012							
	2013	156			82	1	71	
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
Cotisations 2012								
2013								
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations, voir renvoi 7 au verso.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		13
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨		
						Dégrèvements JA "collectivités" ⑨		
Référence administrative : 840 50 021 003 007 A X P						Montant de votre impôt		323